

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (AAON) N° DNCMP/...177.../ F/ 2025-2026 pour la Fourniture des Uniformes pour le Personnel de la Direction des Titres Fonciers et Cadastre National.**

**Date de publication: ...05.../09.../2025**

**Date d'ouverture : ...25.../09.../ 2025**

**Objet**

1. La Direction des Titres Fonciers et du Cadastre National invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des Uniformes pour son personnel composé de **77 Dames, 73 Hommes, 3 Chauffeurs et 23 Plantons (21 Hommes et 2 Dames)**.

**Financement du marché**

2. La Direction des Titres Fonciers et du Cadastre National a obtenu de l'Etat du Burundi le financement comme budget ordinaire de fonctionnement exercice 2025-2026. Une partie de ces sommes accordées sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution du marché relative à la fourniture des Uniformes du personnel de ladite Direction.

**Spécification du marché**

3. La passation du Marché est conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en **seul lot**.
5. L'ensemble des fournitures est à livrer dans un délai maximum de **30 jours** calendaires, comptés à partir de la réception de la lettre de marché signée par toutes les parties. Le lieu de la prise des mesures et de livraison est le siège de la Direction des Titres Fonciers et du Cadastre National.

**Condition de participation**

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché ainsi qu'une adresse fixe connue, un domicile élu ou un siège social.
7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics

**Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres**

8. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au siège de la Direction des Titres Fonciers et du Cadastre National, situé au Quartier INSS, dans les enceintes du Palais II de la justice, Bloc 3 au secrétariat dans le bureau de la Division Approvisionnement, sur présentation d'un bordereau de versement de Cinquante mille francs burundais (**50.000 FBU**) au compte de transit des recettes non fiscales n° 10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi. Il peut également être consulté à la même

adresse tous les jours ouvrables à partir de 7heures 30min jusqu'à 15heures 30min, heures locales. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction des Titres Fonciers et du Cadastre National en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

### **Présentation de l'offre**

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de **1.000.000FBU**.
11. Les offres devront être soumises à la Division des Approvisionnements, bloc 3 N°14 au plus tard le 25/09/2025 à 9h précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

### **Validité des offres**

12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **Date limite de dépôt des offres**

13. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 25/09/2025 à 9h précises.
14. Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

### **Séance d'ouverture des offres**

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics DNCMP dans la petite salle de la Division Approvisionnement en date du 25/09/2025 à 9h30, heures locales. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

### **Critères de qualification**

16. Les exigences en matière de qualifications sont la présentation des documents suivants :

#### **Offre technique :**

1. La preuve d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du marché,
2. La Garantie de soumission de **1.000.000FBU** par une banque agréée au Burundi ;
3. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) ;
4. Une attestation fiscale délivrée par les services de l'OBR et encours de validité ;

5. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original et encours de validité ;
6. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce en cours de validité datant au moins trois mois ;
7. Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe connue ;
8. La copie du registre de commerce ;
9. Les statuts du soumissionnaire (personne morale) (copie)
10. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire ;
11. Un acte d'engagement du soumissionnaire suivant le modèle en annexe ;

#### **Offre financière :**

- 1 Un acte de soumission suivant le modèle indiqué ;
- 2 Les bordereaux des prix unitaires en chiffres et en lettres ;
- 3 Devis quantitatifs et estimatifs suivant le modèle en annexe ;
- 4 Le délai de livraison.

**N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraine le rejet de L'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.**

17. Aucune marge de préférence ne sera octroyée aux soumissionnaires éligibles.

#### **Adresse**

18. L'adresse(s) à laquelle il est fait référence ci-dessus est la Direction des Titres Fonciers et du Cadastre National, à son siège situé au Quartier INSS, au 2<sup>ème</sup> Palais de la Justice.

**Le Directeur des Titres Fonciers et  
du Cadastre National**

